

**Édition du**  
**"REVEIL DU NORD"**  
100, rue de Paris, LILLE  
Bureaux à PARIS  
43, boul. Haussmann (2<sup>e</sup>)

# L'Éclair

BUREAUX : Lille  
**ROUBAIX** 9-51  
45, rue de la Gare, 45  
**TOURCOING** 9-55  
8, rue Desarmont, 8

La plus forte vente de la région

Directeur : Eug. GUILLAUME

## LES GRANDS TRAVAUX DE LA REGION DU NORD

### Les projets d'aménagement de la Ville de Lille

VERS L'ORGANISATION MODERNE DE LA CAPITALE DES FLANDRES

Après l'œuvre de reconstitution achevée, le plus grand des problèmes qui se posent est d'élaborer des projets d'aménagement de la ville de Lille, en tenant compte des perspectives d'extension offertes à des centres d'une région appelée à un essor nouveau.

La ville de Lille, capitale d'une riche province ne pouvait manquer de voir grand. Vici schématisés en quelques sortes les grands travaux qui y sont prévus et qui permettront d'en faire une cité moderne, complétant ainsi une magnifique œuvre de relèvement.

Ayant quitté Lille il y a 40 ans, qui reconnaîtrait Lille aujourd'hui? La ville qui aujourd'hui est la reconnaissance en 1930?

Que de villes en France auront subi en si peu de temps d'aussi vastes et profondes transformations?

La ville de Lille les doit pour une large part à ses représentants qui, sous la présidence de la fois audacieuse et prudente de M. Roger Salengro, ont la joie de voir leur ville prendre figure de capitale.

Quatre sortes de grands travaux ne peuvent être tranchés qu'à la suite d'un accord entre la ville de Lille, l'Etat et les collectivités intéressées : la gare d'eau, la gare ferroviaire, la gare aérienne, la cité hospitalière.

De ces problèmes, l'un est déjà tranché : celui de la gare d'eau. Les autres, sur le chantier, sont en voie de solution.

#### Le nouveau port

Le projet de Nouveau Port en Haute Dede à fait l'objet d'une convention entre la Ville et l'Etat. Approuvée par délibération du Conseil Municipal en date du 24 Février 1928, cette convention ne deviendra définitive que lorsque l'Etat aura obtenu du Parlement la déclaration d'utilité publique et le vote des crédits.

La dépense à la charge de la Ville de Lille atteint six millions. Afin de la dédommager de la participation, l'Etat autorisera à percevoir, sur les marchandises qui occuperont temporairement les terre-pleins en dehors de la zone franche, des taxes dont le Conseil municipal de Lille fixera ultérieurement le montant.

#### La Gare de passage

On sait qu'il s'agit, d'une part, de la suppression des passages à niveau, d'autre part de la construction d'une gare de passage avec contournement des voies.

La dépense doit être prise en charge par la Ville de Lille, l'Etat, le Chemin de fer du Nord. La solution du problème ayant été retardée par suite d'une opposition systématique que nous n'avons pas besoin de rappeler, du fait de ce retard la dépense à prévoir (c'est le moins qu'on puisse dire), passe du simple au double, voire au triple. Elle atteindra plusieurs centaines de millions.

On n'a pas oublié que l'Etat et le Chemin de fer du Nord proposent de la couvrir : 1<sup>o</sup> jusqu'à concurrence de cent millions au moyen de surtaxes; 2<sup>o</sup> jusqu'à concurrence de cent millions par l'Etat et la Compagnie. La Ville de Lille, en revanche, entend rouvrir les pourparlers sur de nouvelles bases.

#### L'Aéro-Port

Des pourparlers se sont noués depuis plusieurs années tant à l'Hotel de Ville qu'à la Préfecture; d'abord entre la Ville de Lille, les Villes et les Chambres de Commerce de Roubaix-Tourcoing; ensuite entre la Ville de Lille, le Ministère de l'Air, les autorités militaires et l'Association aéronautique du Nord.

Les techniciens avaient d'abord rejeté le terrain de Ronchin, préférant d'autres emplacements à Bondue ou à Salngin-en-Mélan-

tois. Ils l'adoptent aujourd'hui, soulignant qu'il devra, pour servir d'aéroport, présenter les caractéristiques suivantes : sept cents mètres dans toutes les directions, et une zone de sécurité d'au moins cent mètres de largeur.

La Ville de Lille formule cependant un certain nombre de réserves. Elle fait observer qu'on ignore encore si l'aéroport sera considéré comme international. Elle ajoute que le terrain de Ronchin constitue un enclos ou plaines agglomération urbaine ayant au Nord-Ouest Moulins-Lille; au Sud-Ouest le Fau-bourg de Douai; au Sud-Est les voies ferrées de chemin de fer et le nouveau dépôt de Fives; au Nord-Est Fives et Hellemmes. Elle marque ensuite que, si l'aéroport est prévu à cet emplacement, toutes les voies du nouveau plan devront être détournées afin de laisser libre la surface totale du terrain inutilisable et de la zone de sécurité. Elle souligne enfin que, si le terrain de Ronchin est utilisé comme aéroport, d'autres emplacements devront être recherchés pour le champ de manœuvre en remplacement duquel la Ville de Lille devra fournir un terrain de trente hectares; ainsi que pour les terrains réservés en vue de la construction de la nouvelle caserne Vandamme, de la caserne de gendarmerie mobile, du Nouvel Hôpital militaire.

#### La Cité hospitalière

A l'instar de la Ville de Strasbourg et d'un certain nombre de villes allemandes ou américaines, Lille aura sa cité hospitalière.

Dans cette cité, seront réunis tous les services hospitaliers de la Ville, toutes les œuvres prises en charge par les Hospices de Lille. On y construira aussi l'Hôpital-Maison de cure qui devait être édifié sur des terrains de Ronchin et appartenant aux Hospices. A la suite d'un accord entre la Ville de Lille et l'Université, pourront également s'y dresser l'Institut Médico-Légal et de Médecine Sociale dont la construction était prévue aux abords de Saint-Sauveur, et l'Institut Stomatologique qui devait être construit non loin de l'ancienne porte Louis-XIV.

La Ville de Lille et l'Administration des Hospices, en ayant délibéré, ont été unanimes à considérer qu'il fallait retenir, non un projet de construction à trois bases (hôpital de la Charité, hôpital Saint-Sauveur, Hospice Général), mais un projet de construction sur l'une des bases existantes.

Quelle que soit la solution adoptée en fin de compte, l'ensemble de la dépense atteindra cent millions. Elle sera vraisemblablement couverte par des avances et subventions de l'Etat. Un effort financier important sera en même temps prévu par l'Administration des Hospices. La construction d'une cité hospitalière accroîtra en effet son capital immobilier et d'autre part lui permettra de disposer des terrains et immeubles occupés actuellement par ses services.

Nous étudierons, d'ailleurs ultérieurement, en détails, les travaux d'édilité et ces projets que nous avons succinctement cités aujourd'hui.

Pour suivre : La Maison des Tout-Petits à Monceau-St-Waast.

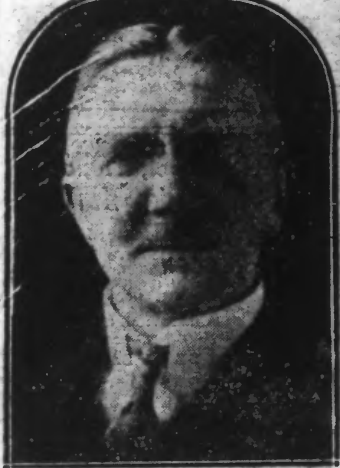
### La 5<sup>me</sup> journée de la Conférence de La Haye

La délégation française et M. P. Snowden ont étudié la question des sanctions en cas de défaut de paiement du Reich

La délégation française a tenu hier matin une longue et importante délibération, sous la présidence de M. André Tardieu, en vue d'arrêter sa position à l'égard du régime juridique futur entre l'Allemagne et ses alliés, à la suite de la mise en application du plan Young.

Il s'agit, en d'autres termes, de déterminer dans quelles conditions des sanctions pourraient à nouveau lever contre le Reich, en cas de manquement à ses obligations.

On sait que le rapport des experts prévoit la suppression de la commission du comité



Le Dr. SCHACHT, directeur de la Reichsbank, qui vient d'être appelé d'urgence à La Haye. (H. Manné.)

des réparations qui, jusque là, était chargée de constater le manquement de l'Etat débiteur. Quel sera désormais l'organisme de constatation? Le gouvernement français avait proposé la création d'un tribunal arbitral spécial, mais cette initiative a été désapprouvée par les représentants allemands, qui ont soutenu l'idée qu'il était inutile d'instituer une juridiction nouvelle alors que la Cour internationale de justice pouvait, dans un tel cas, remplir son office. La délégation française s'est ralliée à cette procédure, qui donne toutes garanties.

D'autre part, si la Cour de La Haye proclame le défaut de paiement de l'Allemagne et si le Reich s'abstient après cette décision de ne pas continuer ses paiements, il est bien évident que l'Allemagne, déclinant elle-même, de ses propres mains, l'agrément sur le plan Young, les puissances créancières se retrouveraient alors sous le régime général du traité de Versailles, avec toutes les conséquences qui peuvent en résulter du point de vue de l'application des sanctions.

(LIRE LA SUITE EN QUATRIEME PAGE)

### LE ROI EN BONNE SANTÉ

L'Agence Albanaise dément à nouveau les bruits suivant lesquels le roi Zogou serait malade. « Ces bruits, dit-elle, sont complètement faux et ne sont répandus qu'à l'effet de nuire aux intérêts de l'Albanie. Le roi jouit d'une excellente santé et continue régulièrement son travail et ses inspections des différents instituts de la capitale ».



AHMED ZOGOU, roi d'Albanie. (O. O. P.)

plètement faux et ne sont répandus qu'à l'effet de nuire aux intérêts de l'Albanie. Le roi jouit d'une excellente santé et continue régulièrement son travail et ses inspections des différents instituts de la capitale ».

### LES FUNÉRAILLES D'UN VÉTÉRAN DE LA MER



Le célèbre voilier américain « Albatross » en son ancrage de Richmond Beach. Il a été brûlé volontairement pour qu'on puisse en retirer le métal. (W.W. P.)

### Un crime a été découvert à Laon

Appelé à enquêter pour un vol, un policier se trouva en présence du cadavre d'un manouvrier, affreusement mutilé

Hier, vers 11 heures, M. Henri, officier de paix, après avoir reçu une plainte pour vol du nommé Baulès Louis, 50 ans, manouvrier à Laon, employé à l'entretien des ordures ménagères chez M. Follant, se livra à une enquête sur la nommée Foy Andrée, 20 ans, qui avait vécu maritalement avec Baulès et lui avait dérobé une certaine somme d'argent.

Le policier se rendit au domicile de Baulès et appela en vain. La porte n'était pas fermée à clé, il entra dans le domicile et il trouva dans la cuisine le corps du vieillard affreusement mutilé à coups de hache. Le crime a été commis au moment où M. Baulès se rasait.

On suppose que c'est un personnage habitué de la maison qui a fait le coup, et peut-être avait-elle un complice. Pour ne pas gêner les investigations de la police, on ne peut donner de renseignements complémentaires pour l'instant.

Le Parquet de Laon, composé de MM. Testu, procureur de la République; Dubois, juge d'instruction et Vité, greffier, s'est rendu sur les lieux.

### Le drame mystérieux du train Creil-Lille

A propos de sa prochaine reconstitution nocturne, une lettre a été adressée par M. Escoffier, au juge d'instruction d'Amiens

Le drame mystérieux du train Creil-Lille va, dans quelques semaines, avoir son dénouement devant les Assises de la Somme. Le dernier chapitre vient d'être écrit; nous en avons rendu compte et avons annoncé, en outre, que M. Kerambrou, juge d'instruction, tenait à vérifier les dires de l'inspecteur Fauquenois, avait décidé qu'une nouvelle reconstitution nocturne du drame, une vérification d'un fait, plutôt qu'un lieu incommode, avait lieu le dimanche 27, à 10 heures, au domicile de l'inspecteur Fauquenois, à Amiens.

Arrivé à hauteur de Bourgen, qui se trouve à sept ou huit mètres de distance, l'inspecteur de la Compagnie du chemin de fer du Nord, a constaté que le matériel spécial, dont il est demandé à la Compagnie du chemin de fer du Nord.

A ce propos, nous donnons ci-dessous, la copie de la lettre recommandée que M. Escoffier, défenseur de Fauquenois, vient d'adresser à M. Kerambrou, juge d'instruction à Amiens :

« Monsieur le Juge, « J'ai examiné l'éventualité de la reconstitution nocturne du drame, à laquelle vous vous proposez de procéder prochainement. « Je ne vois naturellement aucun inconvénient à cette mesure, surtout si elle est de nature à faciliter la manifestation de la vérité dans cette affaire importante, avant qu'il soit procédé, le lieu à faire toutes réserves sur les conditions de cette reconstitution qui ne peut évidemment donner des résultats utiles que si elle s'effectue sur les lieux mêmes du drame, à l'heure du drame et dans des conditions d'éclairage absolument identiques à celles qui se rencontrèrent dans la nuit du 30 avril au 1<sup>er</sup> mai dernier. »

### Le complot antifasciste de Paris

Une perquisition à Mons (DE NOTRE REDACTION BELGE)

Sur délegation du juge d'instruction de Bruxelles chargé de l'affaire de l'Italien Bernini, que l'on sait être en relations avec les trois journalistes italiens arrêtés à Paris il y a quelques jours, le Parquet a fait procéder à une perquisition, à Mons, dans les bureaux de la Fédération socialiste boraine. Le commissaire a interrogé M. Plumet, le secrétaire de la Fédération.

Après la perquisition, on a découvert de nombreux documents anti-fascistes italiens qui, croit-on, devaient être expédiés en Italie.

### UN KRACH A CHARLEROI

(DE NOTRE REDACTION BELGE)

L'agent de change Dal, de Charleroi, a déposé son bilan. Le passif est de 39 millions. Il est couvert par un actif d'environ une douzaine de millions.

### Un nouvel attentat contre un garde de Fresnes-sur-Escout

Un individu qu'on recherche activement tira à deux reprises des coups de revolver sur la demeure d'un agent

Il y a quelques jours, nous relations la tentative de meurtre commise à Fresnes par le nommé Crétin sur le garde champêtre Colin. Une seconde affaire s'est produite dans le village, mardi soir.

Vers 18 h. 30, les gardes champêtres étaient informés que le sieur Vandermouten, dit « Binbin », venait de tirer des coups de revolver sur la place du Trieu.

Les gardes se mirent à la recherche de cet individu et le rencontrèrent, ils le fouillèrent, mais ne trouvèrent sur lui ni revolver ni cartouches.

Vandermouten ne fut donc pas inquiété; mais, vers 23 h. 30, la même scène recommença sur la place, devant la demeure du garde Treleat; aux détonations succédèrent ces paroles : « Treleat, je t'aurai ».

Le représentant de la force publique se mit à la recherche de Vandermouten, mais grâce à l'obscurité, il ne put être découvert.

M. Maximin, commissaire de police de Condé aidé des gardes de Fresnes, recherche ce dangereux individu.

### M. Albert SARRAUT ancien ministre est malade

M. Albert Sarraut, sénateur de l'Aude, a du être ramené à Paris de Suisse où il villégiaturait dans une station d'hiver pour être



M. Albert SARRAUT

transporté à l'Hôpital Pasteur. L'ancien Ministre de l'Intérieur est atteint de scarlatine, mais il se porte mieux et on espère qu'il pourra être remis en liberté.

### Une femme jalouse a tué son mari à Paris

A la suite d'une querelle causée par la jalousie, Mme Berthe Verduyer tue, hier matin, son mari, M. Verduyer, 51 ans, originaire de Louvain.

Au mois de juin 1929, M. Auguste Verduyer, exerçant la profession de chauffeur d'auto-mobilité, épousa une Parisienne, Mme Gergette Lepagne, actuellement âgée de 48 ans.

Ce n'est que dernièrement que le chauffeur, qui vivait avec sa femme et sa fille dans deux appartements sur la même palier, au sixième étage du n° 89 de la rue Ordener, à Paris, fit une fugue de plusieurs semaines. Quand il revint au domicile conjugal, sa femme lui pardonna, mais, depuis cette époque, de violentes querelles étaient souvent entre les deux époux, si bien que le chauffeur manifesta plusieurs fois l'intention de rompre la vie commune.

Une nouvelle discussion éclata dans le ménage hier matin, vers neuf heures; comme M. Auguste Verduyer faisait le geste de se diriger vers la porte de l'appartement, sa femme s'arma d'un revolver et tira par trois fois sur lui. Atteint dans le dos, le chauffeur fut encore la force d'ouvrir la porte de l'appartement et d'essayer de gagner le logement qu'il habitait se hâtant de se réfugier dans un appartement voisin.

Un médecin fut appelé; il ne put que constater le décès de M. Verduyer.

Le commissaire de police du quartier de Clignancourt, prévenu de ce drame rapide, se rendit immédiatement sur les lieux, où il procéda à diverses constatations, après lesquelles il mit Mme Verduyer en état d'arrestation.

### AURONS-NOUS DANS LE NORD UNE GRÈVE DU SPECTACLE?

Des réunions corporatives en décideront prochainement

Parmi les récents dégrèvements fiscaux votés par le Parlement, aucun place n'a été faite à des allègements aux taxes qui pèsent sur l'industrie du spectacle en France.

Aussitôt la mauvaise nouvelle connue, les directeurs de spectacles de Paris se réunirent en assemblée extraordinaire, sous la présidence de M. Maurat-Lafage, président de la Fédération du Spectacle de France, et ils adoptèrent l'ordre du jour suivant :

« Etant donné la nécessité absolue pour le spectacle en France de ne plus être soumis à une fiscalité abusive et de vivre au contraire sous le régime de l'égalité devant l'impôt, l'assemblée générale a décidé à l'unanimité d'appliquer certaines mesures prévues à de précédentes réunions.

L'assemblée générale a donné pleins pouvoirs au président et au comité directeur de l'association pour choisir le moment où ces décisions seront rendues publiques et décider de la façon dont elles seront exécutées ».

M. Marc Maurey, d'ailleurs, commenta en termes précis les décisions que renferme cet ordre du jour.

Il ne s'agit de rien de moins que d'une ferme demande de toutes les salles de spectacle, les directeurs s'étant tous engagés à répondre au premier appel de l'Association.

### Le drame de Féron

La victime dont l'état est satisfaisant a été interrogée par le juge de St-Quentin

DE NOTRE CORRESPONDANT PARTICULIER

A la suite d'une commission rogatoire adressée par M. Darondel, juge d'instruction à Avesnes, à son collègue du Tribunal de Saint-Quentin, M. Couleux, juge d'instruction, s'est rendu en clinique du docteur Mèresse, à la Capelle pour y recevoir les déclarations d'Elvina Georges, l'amie d'Alphonse Malézieux. La victime du drame que nous avons relaté, a dit dans quelles conditions elle s'était mise en ménage il y a environ 15 mois avec Malézieux. Ce dernier s'adonnait à la boisson et la brutalisait et il y a 5 ou 6 semaines elle se décida à le quitter. A ce moment elle profita de son absence pour faire charger le mobilier et le faire transporter chez ses parents à Féron.

Elle présente alors un reçu de Malézieux et nia avoir emporté de l'argent. L'homme eut un grand accès de ces agissements et écrivit à son ancienne compagne plusieurs lettres de menaces. Huit jours avant le drame la femme Elvina Georges s'était rendue à Mauregny et avait appris que son ami avait acheté un revolver à Laon pour 150 fr. et qu'il avait proféré de nouveaux des menaces à son égard; elle était inquiète mais n'en avait pas fait part à ses parents.

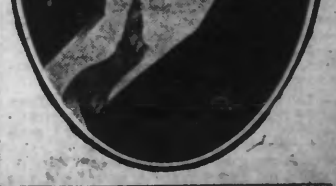
Quant au médecin légiste qui examina la victime, il déclara que l'extraction de la balle qu'il a atteinte n'est pas possible actuellement cette opération pouvant être dangereuse par ses complications; cependant Elvina Georges n'a pas de fièvre, ce qui indique que son état est satisfaisant.

### Un immense incendie dans un atelier de paraffine

On mande de Moravaka-Osvrava qu'un incendie éclata dans un atelier de paraffine d'une fabrique d'huiles minérales. Le feu a gagné 5 bâtiments. Un ouvrier a disparu; deux sont grièvement blessés.

La paraffine répandue forme un lac de feu. On espère sauver la raffinerie de pétrole et la gare qui se trouvent à proximité.

### AMBASSADEUR ?



M. TCHITCHERINE, dont on annonce la nomination probable comme ambassadeur des Soviets à Paris. (H. Manné.)

NOTRE GRAND CONCOURS DU PLUS GRACIEUX SOURIRE

2535 prix valant 151.500 fr.

### La Liste des Lauréats

- Du 1.250 à 1.857e prix (400 prix, 211e) : Un coffret parfumerie, valeur 25 francs.
- 1.573e Mlle CARPENTIER Fernande, rue Léon Gambetta, 231, à LILLE.
- 1.574e M. Jérôme VAREY, rue des Magnolias, 19, à LAMBERSART.
- 1.575e Mlle WATTELLIER, rue Maréchal Foch, 7, à LIEVIN.
- 1.576e M. LECLERCQ Juste, rue de l'Arbre-sec, 6, à LILLE.
- 1.577e M. THYS Robert, rue Montaigne, 61e, à LILLE.
- 1.578e M. LEFEBVRE Emile, allée St-Roch, 37, à CAMBRAI.
- 1.579e M. MONFORT Frédéric, rue Jean Jaurès, 27, à AN IN.
- 1.580e M. LEROUX Jules, coran du Calvaire, à HERSIN-OUPIGNY.
- 1.581e M. KEIGNAERT Rigobert, rue des Barragins, 11, à LILLE.
- 1.582e M. MARQUETTE Théodore, rue du Marais, à SALOME.
- 1.583e M. LAMOY-LEMOINE, rue de Turenne, coran Rensé, à DENAIN.
- 1.584e M. BRUSILLE Hippolyte, rue de la Gare, 16, à BAUVIN.
- 1.585e M. BRASSEUR Louis, chemin du Hâlage, 29, à LOOS-LEZ-LILLE.

NOTRE CONCOURS DE LA PLUS GRANDE CURIOSITE DU MONDE

2537 prix valant 152.000 fr.

### Amis lecteurs, les travaux de dévouement se poursuivent très activement et le nombre des sacs postaux à vider diminue sérieusement.

Les équipes de scrutateurs en « mettent un coup » et bientôt l'opération préliminaire d'ouverture des enveloppes-réponses sera terminée.

- 1.586e M. TISON Jules, rue Anatole-France, 16, à SOMAIN.
- 1.587e M. VAILLANT Auguste, rue Jean Jaurès, 122, à HAVELUY.
- 1.588e M. BE' Emile, rue Fenok, 141, à GRENAV.
- 1.589e M. DUDERMEL Ferdinand, rue Jean Jaurès, à HALLENES-LEZ-HAUBOURDIN.
- 1.590e Mlle MAYEUR Andrée, quartier Chaud, 134, à DENAIN.

(LIRE LA SUITE EN QUATRIEME PAGE)